



**PRÉFÈTE
DE LA CREUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°23-2021-084

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2021

Sommaire

Secrétariat général commun de la Creuse /

23-2021-05-28-00008 - Arrêté du 28 mai 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral n°23-2020-03-02-001 du 2 mars 2020 portant composition nominative de la commission locale d'action sociale du ministère de l'intérieur compétente pour le département de la Creuse (2 pages)

Page 3

Secrétariat général commun de la Creuse

23-2021-05-28-00008

Arrêté du 28 mai 2021 portant modification de l'arrêté préfectoral n°23-2020-03-02-001 du 2 mars 2020 portant composition nominative de la commission locale d'action sociale du ministère de l'intérieur compétente pour le département de la Creuse

**Arrêté n° ... en date du ... portant modification
de l'arrêté préfectoral n° 23-2020-03-02-001 du 2 mars 2020
portant composition nominative de la commission locale d'action sociale
du ministère de l'intérieur compétente pour le département de la Creuse**

La Préfète de la Creuse,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment dans son article 9, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant statut général de la fonction publique de l'État ;

VU le décret n° 2006-21 du 6 janvier 2006 modifié relatif à l'action sociale au bénéfice des personnes de l'État ;

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

VU le décret n° 2013-728 du 12 août 2013 modifié portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

VU le décret n° 2014-1094 du 26 septembre 2014 instituant un comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale et un comité technique de proximité de la direction générale de la sécurité intérieure ;

VU l'arrêté ministériel du 10 juillet 2019 relatif à la commission nationale d'action sociale du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du ministère de l'intérieur N° NOR INTA1930690A en date du 19 novembre 2019 relatif aux commissions locales d'action sociale (C.L.A.S.) et au réseau local d'action sociale du ministère de l'intérieur ;

VU la circulaire IOCA0927123C du 13 novembre 2009 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales relative au budget déconcentré d'initiative locale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2020-01-16-001 du 16 janvier 2020 portant répartition des sièges au sein de la commission locale d'action sociale du ministère de l'intérieur compétente pour le département de la Creuse ;

VU l'arrêté préfectoral n°23-2020-03-02-001 du 2 mars 2020 portant composition nominative de la commission locale d'action sociale du ministère de l'intérieur compétente pour le département de la Creuse

CONSIDERANT que suite à la mutation de Mesdames Jennifer BROCHET et de Véronique MATHOU, représentants du personnel au sein de la CLAS de la Creuse, le syndicat FSMI-FO, saisi le 26 février 2021, a désigné Monsieur Dimitri DETANDT et M. Jérôme GRECK, afin de les remplacer au sein de la dite instance;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La composition de la commission locale d'action sociale du ministère de l'Intérieur, instituée dans le département de la Creuse par l'arrêté préfectoral n° 23-2020-03-02-001 du 2 mars 2020 susvisé, est modifiée ainsi qu'il suit :

➤ **Représentants des personnels pour le syndicat FSMI-FO :**

⇒ **Syndicat FSMI FO:**

TITULAIRES

Natacha PATIES
Lydie GRANDET
Florence JOUANNY
Annie VIOT

Stéphane RIGAUD
Dimitri DETANDT
Vincent LE CORRE

SUPPLEANTS

Thérèse BOURLIAUD
Elise DONY
Florian APOI
Cédric DOURDET

Ludivine MONIER
Jérôme GRECK
Emilie LABENDEHORE

⇒ **Syndicat Alliance PN-SNAPATSI- Synergie officiers- SICP affiliés CFE-CGE :**

TITULAIRES

David LACROUX
Nathalie PINARD
Yannick SELLIER

SUPPLEANTS

Amaury RUGUET
Sylvie COULAUDON
Frédéric BATTUT

⇒ **Syndicat CGT:**

TITULAIRES

Christine NGO NAINOB
Pascal BIMAS
Marie-Françoise PEYRATAUD

SUPPLEANTS

Nelly BLOSSIER
Saniati SELEMANI
Christian DEL PUPPO

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 23-2020-03-02-001 du 2 mars 2020 demeurent sans changement.

ARTICLE 3 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Creuse et dont un exemplaire sera transmis à M. le Ministre de l'intérieur ainsi qu'à tous les membres désignés constituant la commission locale d'action sociale.

Guéret, le 28 MAI 2021

Pour La Préfète et par délégation,
Le Sous-préfet, Secrétaire Général,

Renaud NURY